



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :Lors de la séance régulière tenue le 8 juin 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 255-2026 modifiant le règlement numéro 173-2018 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable*, lequel entrera en vigueur le 8 juin 2026.

Le présent règlement a pour objet de modifier les coûts pour les frais occasionnés lors de la fermeture et l'ouverture d'une valve de service à la demande d'un citoyen.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

DONNÉ à Saint-Casimir, ce 9e jour de juin 2026.


Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 9 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

